

## INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2022-2023

### UFR PhITEM

(Physique, Ingénierie, Terre, Environnement, Mécanique)

**Avant de vous inscrire, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)**

**Comment ? Pourquoi ? On vous explique tout sur : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>**

Si le contexte sanitaire ne permet pas le présentiel, d'autres modalités vous seront alors communiquées.

Vous êtes	Etape 1	Etape 2	Etape 3
<p><b>Etudiant s'inscrivant pour la 1ère fois</b> dans un établissement supérieur français, originaire de l'UE ou hors UE</p> <p>⚠ À l'exception des formations listées à la fin de ce document</p>	<p><b>Vous devez impérativement prendre un rendez-vous</b></p> <p>au ☎ 04 76 04 10 00 entre le <b>23 août et 31 août 2022</b> de <b>8h30 à 13h et 14h à 16h</b></p> <p>pour <b>une inscription administrative en présentiel</b> qui aura lieu entre le <b>1er et 16 Septembre 2022</b></p>	<p><b>Vous devez télécharger le dossier d'inscription administrative 2022/2023, ainsi que la liste des pièces à fournir, <a href="https://cvec.etudiant.gouv.fr/">sur le site internet PhITEM</a> : « Candidatures et inscriptions ».</b></p> <p><b>Le dossier d'inscription entièrement complété et signé, est à remettre lors de votre rendez-vous en chaîne d'inscription, obligatoirement accompagné des pièces justificatives et d'un titre de paiement</b></p>	<p><b>Vous devez vous présenter le jour de votre rendez-vous à :</b></p> <p><b>UFR PhITEM</b> <b>Bâtiment A (Michel Soutif)</b> <b>Salle A021</b> <i>126 rue de la piscine</i> <i>Domaine Universitaire</i> <i>Saint Martin d'Hères</i></p> <p><i>Arrêt tram B ou C : Gabriel Fauré</i></p>
<p><b>Etudiant s'inscrivant pour la première fois à l'UGA</b> ayant effectué une demande de candidature sur e-Candidat, et en possession de la notification d'admission.</p> <p>⚠ À l'exception des formations listées à la fin de ce document</p>	<p><b>Vous devez procéder à votre inscription <a href="#">via le Web</a></b></p> <p>: <b>L3</b> du 06 au 18 juillet et du 23 août au 5 septembre 2022 <b>M1</b> du 06 au 18 juillet 2022 <b>M2</b> du 06 juillet au 18 juillet et du 23 août au 16 septembre 2022</p> <p><b>En cas de problème, contactez le 04.76.04.10.00</b></p>	<p>Vous devez impérativement, à l'issue de votre inscription administrative web :</p> <p>Déposer les pièces justificatives sur la plateforme dédiée</p> <p>Une fois les pièces justificatives validées par l'administration <a href="#">prendre un rendez-vous pour le retrait de votre carte d'étudiant</a></p>	<p><b>Vous devez vous présenter le jour de votre rendez-vous à :</b></p> <p><b>UFR PhITEM</b> <b>Bâtiment A (Michel Soutif)</b> <b>Bureau A008 (à côté Accueil)</b> <i>126 rue de la piscine</i> <i>Domaine Universitaire</i> <i>Saint Martin d'Hères</i></p> <p><i>Arrêt tram B ou C : Gabriel Fauré</i></p>

Si le contexte sanitaire ne permet pas le présentiel, d'autres modalités vous seront alors communiquées.

Vous êtes	Etape 1	Etape 2	Etape 3
<p><b>Etudiant ayant déjà été inscrit à l'UGA</b>, vous souhaitez vous réinscrire pour 2022-2023 (<i>en année supérieure, réorientation ou redoublement</i>)</p> <p>⚠ <b>À l'exception des formations listées à la fin de ce document</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Vous devez procéder à votre inscription <a href="#">via le Web</a></b></p> <p style="text-align: center;">:</p> <p><b>L3</b> du 06 au 18 juillet et du 23 août au 5 septembre 2022  <b>M1</b> du 06 au 18 juillet 2022  <b>M2</b> du 06 juillet au 18 juillet et du 23 août au 16 septembre 2022</p> <p style="text-align: center;"><b>En cas de problème, contactez le 04.76.04.10.00</b></p>	<p>Vous devez impérativement, à l'issue de votre inscription administrative web :</p> <p>Déposer les pièces justificatives sur la plateforme dédiée</p> <p>Une fois les pièces justificatives validées par l'administration</p> <p style="text-align: center;"><a href="#">prendre un rendez-vous pour le retrait de votre carte d'étudiant</a></p>	<p><b>Vous devez le jour du rendez-vous</b>, vous présenter avec votre carte d'étudiant UGA à l'adresse :</p> <p style="text-align: center;"><b>UFR PhITEM</b>  <b>Bâtiment A (Michel Soutif)</b>  <b>Bureau A008</b>  126 rue de la piscine  Domaine Universitaire  Saint Martin d'Hères  Arrêt tram B ou C : Gabriel Fauré</p>

⚠ **Vous vous inscrivez à l'une des formations ci-dessous : votre inscription aura lieu sur place le jour de votre rentrée**

- Licence professionnelle Métiers de l'industrie : Conception de produits industriels parcours Industrialisation Produits Process (IPP)
- Licence professionnelle Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement : Conception Surveillance Systèmes Hydrauliques (CSSH)
- Licence professionnelle Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement : Prospection Protection Ressources Souterraines (PPRS)
- Master 2 EEA parcours Conception des systèmes d'énergie électrique (CSEE)
- Master 2 EEA parcours Microélectronique Intégration des systèmes temps réels (MISTRE)
- Master 2 Mécanique parcours Génie Mécanique (GM)
- Master 2 Mécanique parcours Simulation et instrumentation en mécanique (SIM)
- Master 2 Génie civil parcours Geomechanics, Civil Engineering and Risks (GCER)
- Master 2 Nanosciences et Nanotechnologies parcours Ingénieries des Micro et Nano-structures (IMN)
- Master 2 Nanosciences et Nanotechnologies parcours Nanochemistry-EMM-Nano+ - Erasmus mundus
- Master 2 Nanosciences et Nanotechnologies parcours Quantum and nanoscale Engineering -EMM-Nano+ - Erasmus mundus
- Master 2 Nanosciences et Nanotechnologies parcours Nanobiotechnology-EMM Nano+ - Erasmus mundus

Vous devez télécharger le dossier d'inscription administrative 2022/2023, ainsi que la liste des pièces à fournir [sur le site internet PhITEM](#) : « Candidatures et inscriptions ».

**Le jour de votre rentrée**, vous devez vous présenter, muni du dossier d'inscription complété/signé et accompagné des pièces justificatives ainsi que d'un titre de paiement (CB) le cas échéant. A l'issue de votre réunion de rentrée, le responsable pédagogique vous indiquera **l'horaire de votre inscription en présentiel** qui aura lieu uniquement le jour même.

#### Pour une inscription en Accueil Echanges Internationaux (AEI) :

- ✓ Présenter obligatoirement la lettre d'acceptation de l'UGA – UFR PhITEM
- ✓ Vous n'êtes pas concerné par la CVEC

#### Pour une inscription en Magistère de Physique :

- ✓ Les étudiants concernés doivent au préalable s'inscrire au diplôme national (Licence 3<sup>ème</sup> année ou Master1 ou Master2).
- ✓ L'inscription complémentaire en Magistère aura lieu fin septembre à l'accueil du service scolarité de l'UFR. La date sera communiquée aux intéressé(e)s en temps voulu.